

Les produits biologiques

Parmi les produits biologiques on distingue **les produits cellulaires à finalité thérapeutique**, les **médicaments de thérapie innovante** (thérapie génique et thérapie cellulaire), les **produits sanguins labiles**, ainsi que les **tissus ou organes d'origine humaine ou animale**. En fonction de leurs caractéristiques, de leurs finalités, de leur mode de fabrication ou de leur nature et origine, ils ne sont **pas tous régis par les mêmes règles**. A ce titre, l'ANSM intervient à différents niveaux et en coordination avec plusieurs autorités de santé.